



AVIS PUBLIC

## **ALIÉNATION DE BIENS PAR LA VILLE**

Avis est donné que, conformément aux dispositions de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de la Ville de Saint-Pie a aliéné de gré à gré l'immeuble ci-après décrit à :

Nutri Ferme inc., un immeuble situé sur le territoire de la Ville de Saint-Pie connu et désigné au cadastre du Québec comme étant le lot 2 972 051, pour le prix de 5 000 \$.

Donnée à Saint-Pie, le 24 janvier 2023.

Annick Lafontaine  
Greffière